

Procès-Verbal du conseil municipal du 29 Mai 2026

Début de séance à 20H30

Présents : MM. CHEVASSU Lionel, SAUTEREAU Sébastien, TISSOT Agathe, GRANDMOTTET Delphine, CREVOISIER Martial, CHEVASSU Nicole, RACINE Amelie, BORDES Pascal, LONCHAMPT Audrey, DI FONZO David, PAGET Jean-Marc, RUTKOWSKI Clarisse, JEANDEL Fanny, CLIN Grégoire, DEVILLERS Guillaume.

Le quorum est atteint.

Secrétaire élu : M CREVOISIER Martial

Affaire 2026 - 04 - 01

ELECTION DU MAIRE et DES ADJOINTS

Mise en place des conseillers

La présidence est donnée au conseiller(e) le plus âgé :

Mme CHEVASSU Nicole

Demande de candidature pour élire deux assesseurs

M SAUTEREAU Sebastien

M DEVILLERS Guillaume

Sont candidats

Les deux assesseurs sont élus à l'unanimité

M SAUTEREAU Sebastien

M DEVILLERS Guillaume

Election du maire

La présidente organise l'élection du maire par un vote à bulletin secret à la majorité absolue

Elle demande aux conseillers qui est candidat :

M CHEVASSU Lionel déclare sa candidature

Dépouillement :

M CHEVASSU Lionel est élu avec 15 voix/15

La présidente félicite le nouveau maire et lui donne la présidence du conseil municipal
Lionel CHEVASSU remercie le conseil pour la confiance qui lui est donnée.

Affaire 2026 - 04 – 02

Détermination du nombre d'adjoints

Pour un conseil de 15 conseillers il est possible d'élire 30% d'adjoint soit un maximum de 4 adjoints. Afin de pouvoir travailler sereinement, le Maire ne pouvant avoir la même disponibilité suivant son engagement professionnel. Le maire propose que la commune se dote de quatre adjoints.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer quatre postes d'adjoints.

Affaire 2026 - 04 – 02

Election des adjoints

La nouvelle règle impose de nommer les adjoints sur une liste paritaire avec un vote à bulletin secret

Une liste de 4 noms paritaires est proposée au vote à bulletin secret

Liste déposée

M SAUTEREAU Sébastien
Mme LONCHAMPT Audrey
M CREVOISIER Martial
Mme RACINE Amélie

Le maire soumet la liste au vote

Résultat du Vote, dépouillement par les assesseurs
Résultat 15/15 pour la liste

M SAUTEREAU Sébastien
Mme LONCHAMPT Audrey
M CREVOISIER Martial
Mme RACINE Amélie
Sont élues comme adjoint

L'ordre du tableau des conseillers municipaux se décline dans l'ordre de l'ancienneté puisque nous avons tous le même nombre de voix lors de l'élection du 24 mai 2026

Maire : M CHEVASSU Lionel,
1^{er} Adjoint : M SAUTEREAU Sébastien,
2^{ème} Adjointe : Mme LONCHAMPT Audrey
3^{ème} Adjoint : M CREVOISIER Martial
4^{ème} Adjointe : Mme RACINE Amélie

Conseillers (es) Mme CHEVASSU Nicole
Mme GRANDMOTTET Delphine
M PAGET Jean-Marc
M BORDES Pascal
Mme RUTKOWSKI Clarisse
M JEANDEL Fanny
M CLIN Grégoire
M DEVILLERS Guillaume.
M DI FONZO David
Mme TISSOT Agathe

Désignation des délégués communautaires

Il y a lieu de désigner deux délégués à la CCLMHD
Les délégués communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau comme le prévoit la législation. Il n'y a pas de délégué suppléant. M CHEVASSU Lionel et M SAUTEREAU Sébastien représenteront la commune à la CCLMHD

Affaire 2026 - 04 - 04

Lecture de la charte des élus

Affaire 2026 - 04 - 05

Délégation aux adjoints

L'octroi d'une indemnité à un adjoint est toujours subordonné à l'exercice effectif du mandat ce qui suppose en particulier d'avoir reçu une délégation du maire sous forme d'arrêté.

Le maire propose que tous les adjoints aient les mêmes délégations afin de pouvoir le remplacer efficacement en son absence.

Le conseil municipal prend acte de la décision du maire.

Affaire 2026 - 04 - 06

Indemnité du maire et des adjoints

En principe, les mandats municipaux sont exercés à titre gratuit (art. L 2123-17 du CGCT). Toutefois, pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour les maires, les adjoints et certains conseillers municipaux. Ces indemnités sont régies par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du CGCT.

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Une délibération d'octroi des indemnités sera soumise au conseil municipal après que les arrêtés de délégation soient pris

Affaire 2026 - 04 – 07

Désignations des représentants au SIEL

Le maire expose que nous avons 2 titulaires et 2 Suppléants au sein du comité syndical du SIEL. Afin d'avoir une continuité le maire propose M CREVOISIER et Mme Chevassu en tant que délégués titulaires et M PAGET et M CLIN en tant que suppléants Il demande s'il y a d'autres candidats.

Le Conseil à l'unanimité désigne

Titulaire au Siel

M CREVOISIER Martial

Mme CHEVASSU Nicole

Suppléants

M PAGET Jean Marc

M CLIN Grégoire

Affaire 2026 - 04 - 08

Désignations des représentants au PNRHJ

Le maire expose que nous avons 1 titulaire et 1 suppléant au sein du comité syndicale du Parc Naturel du haut Jura. Il précise que les réunions se font dans le Haut Jura et que cela prend du temps pour s'y rendre, sans parler du coût financier des voyages, des solutions de covoiturage pourraient se mettre en place. Il préconise que notre représentant soit issu des personnes touchant une indemnité de fonction.

P.V du Conseil Municipal du 29-05-2026

Le maire demande qui est candidat :
Titulaire M SAUTEREAU Sébastien
Suppléant M CHEVASSU Lionel

Le Conseil à l'unanimité désigne :
Titulaire M SAUTEREAU Sébastien
Suppléant M CHEVASSU Lionel

22 H 00 Fin du conseil Municipal